

au comptant dans le cas du colza. On a donc décidé de ne pas mettre fin aux opérations à terme à Vancouver. Il y a eu sans doute des instances de la part de nos acheteurs étrangers en ce qui concerne le marché des opérations à terme, mais ceux-ci seront, bien sûr, fort heureux de noter que l'initiative qui a été prise se soldera en fait par une amélioration des opérations sur le marché à terme pour ce qui est des opérations effectuées à Vancouver.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre dirait-il—et, à moins de connaître la réponse, je n'ai pas l'habitude de poser des questions à tout bout de champ, mais en l'occurrence, je ne connais pas la réponse—si le comité sur la commercialisation du colza a fait rapport.

L'hon. M. Lang: Le comité sur la commercialisation de la graine de colza a remis, il y a quelque temps, un rapport au gouvernement, mais ce rapport a suscité quelques questions supplémentaires en ce qui concerne la commercialisation du colza et ces questions ont nécessité de nouveaux travaux. Je ne suis pas encore en possession du rapport final concernant ces nouveaux travaux.

Le très hon. M. Diefenbaker: En ce qui concerne le rapport provisoire, non le rapport final, ce rapport recommande-t-il que la graine de lin, le colza et autres de ce genre, relèvent de la Commission canadienne du blé? Sinon, pourquoi le gouvernement a-t-il soudainement décidé de faire approuver cette mesure législative?

L'hon. M. Lang: Le premier rapport du comité, qui était en quelque sorte un rapport final, mais que les membres ont été priés de développer davantage, recommandait qu'on obtienne les renseignements voulus au sujet des avantages que comportent les divers moyens de commercialiser le colza, qu'on présente des renseignements complets aux producteurs et qu'on organise un référendum auprès de ces derniers afin de connaître leur préférence en matière de commercialisation. On s'occupe justement de recueillir ces renseignements.

Le très hon. M. Diefenbaker: Tiendra-t-on un référendum?

LE COLZA—LA FIXATION DES PRIX ET LA COMMERCIALISATION

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, à maintes reprises récemment j'ai demandé au ministre chargé de la Commission du blé des renseignements sur le marché à terme de la graine de colza à Vancouver. Puis-je maintenant lui demander s'il fera bientôt une déclaration à l'appel des motions sur ce qui se produit effectivement quant à la fixation des prix et à la commercialisation du colza sur le marché à terme de Vancouver?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): J'y songerai; je crois cependant qu'on peut sur demande se procurer les renseignements essentiels en s'adressant à la Bourse des grains. Je travaille en étroite collaboration avec celle-ci et je lui sais gré de sa collaboration et de l'intérêt qu'elle porte à l'amélioration du marché à terme et aux résultats qui suivront pour les cultivateurs et les producteurs de colza.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La présidence estime que nous devrions peut-être passer à un autre [L'hon. M. Lang.]

sujet. Étant donné que le député de Lisgar attendait l'occasion de poser une question supplémentaire, je pourrais peut-être lui donner la parole à cette fin.

LA CORRESPONDANCE RELATIVE À LA COMMERCIALISATION DU COLZA

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je voudrais aussi adresser une question au ministre chargé de la Commission du blé. Est-il disposé à déposer à la Chambre le contenu des nombreux télégrammes et messages télex qu'il recevra tant des producteurs que des organismes exportateurs et de pays comme ceux de l'Asie par suite de l'incidence tragique qu'ont eue les mesures gouvernementales sur l'industrie du colza au Canada?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne sais si je pourrai déposer la correspondance relative à la question mentionnée par le député, étant donné que le gros de la correspondance reçue aujourd'hui avait trait, je pense, aux mesures prises par les bourses de grains plutôt qu'à celles du gouvernement. Mais je ne vois aucune objection au dépôt d'une grande partie de cette correspondance.

* * *

LA JEUNESSE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LA QUESTION DES CRÉDITS

M. Paul St. Pierre (Coast Chilcotin): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le secrétaire d'État au sujet de la déclaration qu'il a faite tout à l'heure sur les demandes s'élevant à 150 millions de dollars reçues au titre du programme Perspectives-Jeunesse de 15 millions. Songe-t-on à augmenter cette somme de 15 millions de dollars?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Oui, monsieur le président. J'ai très sérieusement l'intention de présenter une proposition en ce sens à mes collègues du cabinet.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA CONSTRUCTION DE LA DEUXIÈME SÉRIE DE SATELLITES CANADIENS

[Traduction]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Ma question s'adresse au ministre des Communications. Son ministère est-il arrivé à la conclusion que l'industrie canadienne ne pourra pas construire la deuxième génération de satellites de communications canadiens mais qu'elle devra se limiter à fournir les pièces de ces satellites, comme c'est le cas dans la construction du satellite Anik?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Communications): Non, monsieur l'Orateur. Ces décisions ne se prendront pas avant sept ou huit ans.

L'hon. M. Dinsdale: Étant donné l'exploit de l'industrie canadienne qui a construit 4 satellites de la série